



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **59^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., E-U A, 1-5 octobre 2007

CSP27.R17 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS
5 octobre 2007

RÉSOLUTION

CSP27.R17

TRAITEMENT DU DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

LA 27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Considérant la révision de l'échelle salariale de base/minimum pour les catégories professionnelles et de rang supérieur, avec effet au 1^{er} janvier 2007;

Tenant compte de la décision par le Comité exécutif à sa 140^e session d'ajuster les traitements du Directeur adjoint et du Sous-Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, et

Prenant note de la recommandation du Comité exécutif concernant le traitement du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain,

DÉCIDE :

De fixer avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, le traitement annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain à US\$ 185.874 avant évaluation, résultant en un salaire net modifié de \$133.818 (avec personnes à charge) ou \$120.429 (sans personnes à charge).

(Huitième réunion plénière, 4 octobre 2007)